

THE PRE-RETIREMENT SEMINAR 2023



Formalités de résidence en France

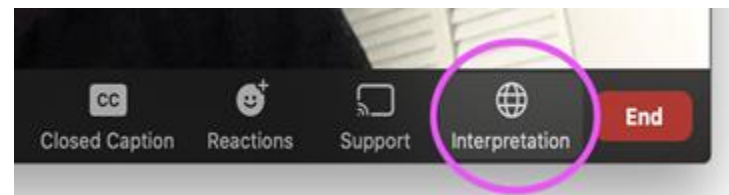
14 November 2023

Q&A

www.slido.com

Event code: **#9532042**

Select the language you prefer
for this session



Journée du 3 octobre 2022



La résidence en France des ressortissants étrangers

Présentation par Florian SALAMON

Chef du bureau accueil et séjour des étrangers

Préfecture de l'Ain

Sommaire

- .Contacts et renseignements
- .Introduction
- .Les citoyens de l'UE
- .Leurs membres de familles
- .Les ressortissants étrangers hors UE
- .Leurs membres de familles
- .Les cas particuliers
- .Divers et FAQ

contacts

• Florian.salamon@ain.gouv.fr

• ANEF : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Liste des pièces justificatives / Modalités de dépôt dans le département de l'Ain

• Service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>

• France Visas : <https://france-visas.gouv.fr/>

• <https://www.interieur.gouv.fr/>

Introduction

- .Immigrés ? Etrangers ? 2 catégories
- .Code de l'entrée et du séjour des étrangers + accords bilatéraux
- .Les différents types de séjour en France : - ou + de 3 mois /
- .Soumis à visa ou non
- .France métropolitaine ?
- .Loi sur l'immigration 2024

.Les citoyens de l'UE

.UE + AELE : 31 pays



Leurs membres de familles

.Qui est concerné :

- conjoint
- Descendant direct de – de 21 ans du citoyen ou de son conjoint
- Descendant direct à charge du citoyen ou de son conjoint
- Ascendant à charge du citoyen ou de son conjoint
- entrée régulière ou non, installation facilitée (droit communautaire)

Leurs membres de familles

.Conditions

.Procédure : avant 3 mois démarche auprès de la Préfecture de résidence

.Carte en tant que membre de famille UE : démarche dématérialisée

.Focus sur le droit au séjour permanent

Les ressortissants hors UE

- Séjour de – de 3 mois, visa C ou non :
- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018R1806>
- Séjour de + de 3 mois : Visa de long séjour obligatoire (Visa D)



Le séjour en France des étrangers

.Le principe, 2 mois avant l'expiration de son visa, l'étranger sollicite auprès de la préfecture de son lieu de résidence une carte de séjour

.Différents motifs de séjour et différentes durées :

- carte de séjour temporaire (1 an)
- carte de séjour pluriannuelle de 2 à 4 ans
- titre de 10 ans (carte de résident ou résidence longue durée UE)

Le séjour en France des étrangers

.Si le dossier est complet et s'il s'agit de sa première demande de titre, l'étranger se voit délivrer un récépissé valable 6 mois le temps de l'instruction.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉCÉPISSE DE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR

PRÉFECTURE SEINE MARITIME
DOSSIER N° [REDACTED]
ENTRÉE EN FRANCE 07/09/2014

N° [REDACTED]

NOM (M.) BARAKY

PRÉNOMS GADIEU
NÉ(E) LE 18/01/1990 A. BAROU
PÈRE BARAKY ALTH BISSK
MÈRE KEZZOVA SAADAT
NATIONALITÉ ALGÉRIENNE
SITUATION DE FAMILLE CELIBATAIRE
ADRESSE CHEZ [REDACTED]

PHOTOGRAPHIE

SIGNATURE ET CACHET
[Signature]
Le Directeur de la DASE

FAIT A. ROUEN
LE 17/06/2015
VALABLE JUSQU'AU 16/09/2019

A DEMANDE LE RENDU/RELEVEMENT DE SON TITRE DE SÉJOUR
DONT LA VALIDITÉ EXPIRE LE 30/07/2015
CE RÉCÉPISSE N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNÉ DE CE TITRE
DE SÉJOUR N. 768800663 DÉLIVRÉ A ROUEN
DONT LES EFFETS SONT PÉRIODIQUES JUSQU'AU 16/09/2019
IL AUTORISE SON TITULAIRE À TRAVAILLER.

SIGNATURE
DU TITULAIRE [Signature]

RECEVÉ ET DÉPOSÉ

.A l'issue, s'il en remplit les conditions : délivrance au titre de séjour soumise à paiement d'un timbre fiscal (de 25 à 225 €)

Les différents titres de séjour

- .Immigration professionnelle : salarié, travailleur temporaire,
- .Cartes soumises à autorisation de travail
- .Etudiant : sérieux et réalité des études vérifiés à chaque renouvellement
- .Visiteur : inactif, conditions de ressources, valable 1 an + fonction religieuse
- .Étranger malade ou parent d'enfant malade (mineur) OFII :
- .Prise en charge / Gravité / offre de soin / voyage



Visiteur

- .Condition : ressources
- .Avantage : obtention du visa
- .Inconvénient : pas de droit au travail en France
- .Démarche dématérialisée
- .Rappel procédure

Titres vie privée et familiale



.Immigration familiale:

-- regroupement familial : OFII qui instruit et Préfecture décide ;
rappel des conditions : 18 mois de régularité, ressources,
logement, pour le conjoint et enfants mineurs :

. <https://www.ofii.fr/procedure/regroupement-familial/>

-- conjoint de français : entrée régulière, communauté de vie, fr

-- parent d'enfant français : père ou mère d'un enfant fr résidant en France, à condition qu'il participe à l'entretien et l'éducation de l'enfant

Les mineurs



Carte de séjour non requise

Document de circulation pour mineurs étrangers :

- pour faciliter les voyages hors de France et notamment ses retours, la personne ayant l'autorité parentale peut demander ce document pour le mineur
- régularité de séjour du parent, passeport, acte de naissance, 50 €, résidence habituelle du mineur en France

Le contrat d'intégration républicain

- .But : favoriser l'insertion du nouvel arrivant dans la société
- .Formation civique
- .Formation linguistique
- .Accompagnement



- .La délivrance de la carte pluriannuelle est conditionnée par le respect du CIR
- .La CR à un niveau de langue A2

Les cas particuliers

- .Carte « Brexit »
- .Carte de légitimation
- .Carte MAE
- .L'admission exceptionnelle au séjour

Divers et FAQ

- .L'acquisition de la nationalité française :
- .<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>
- .Les permis de conduire :
- . <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/echanger-un-permis-etranger>
- .Questions